
Présents : Sébastien ALLAGNAT, Irène BADIN, Serge BIESSY, Abdelkader BOUKACEM, Jean-Luc FAYET, Jean-Charles GALLET, Martine GAUTHIER, Gilbert LAVAL, Jean-Pierre LOVET, Jean-Luc MION, Yvette MOLLON, Jean-Michel POINARD, Anne-Marie RABATEL, Bernard TALBOT, Carine TONEGHIN, Cécile VINCENT

Excusés : Michel NOEL (pouvoir Gilbert LAVAL), Nadine TRUFFAULT (pouvoir Abdelkader BOUKACEM)

Madame Cécile VINCENT est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance en remerciant de sa présence Monsieur MARTIN-COCHER, responsable de la Trésorerie Principale de la Tour du Pin, qui a accepté son invitation à l'occasion de la présentation du budget 2012 et souligne la qualité de sa collaboration avec la commune.

Approbation de la séance précédente

Après rappel des points abordés lors du conseil municipal de 08 février 2012, le compte-rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Délibérations et délégations

Le Maire informe l'assemblée des délibérations et délégations prises depuis la dernière séance.

Délibérations

- Modification des statuts du syndicat intercommunal des collèges du secteur de la Tour du Pin
- Autorisation d'acquisition par la commune d'une partie des parcelles AK 356 & 357
- Demande de subvention : contrat territorial des Vals du Dauphiné : construction d'un restaurant scolaire, de 4 classes et cheminements piétons

Décisions

- CDD (du 22 au 23/03) pour remplacement d'agents indisponibles dans les écoles

Arrêtés

- De police portant réglementation de la circulation chemin Giroud (pose de conduite Télécom, déviation de conduite FT suite à plantation de poteaux : société SACER)
- De police portant réglementation de la circulation (branchement eau et assainissement et suppression de l'ancienne prise de l'habitation de M. Jérôme BOURDILLON)
- De police portant réglementation de la circulation (branchement eau et assainissement d'une parcelle de terrain, chemin des écoliers)
- De police portant réglementation de la circulation (réfection d'une conduite d'eau pour ASA de Ravinet)

Nouveaux points

1/ Fusion des écoles maternelles et élémentaires

- Début janvier, Monsieur CLANCHÉ, inspecteur Education Nationale, a sollicité un rendez-vous en mairie, dans le cadre de la préparation de la carte scolaire.

Compte-tenu des effectifs prévisibles pour la rentrée 2012 (174 élèves en élémentaire et 94 élèves en maternelle, soit 268 élèves répartis dans 11 classes et 24.4 élèves par classe en moyenne) et du seuil de fermeture fixé à 27.5 élèves par classe, ce dernier nous a annoncé la fermeture d'une classe en maternelle.

- Fin janvier 2012, Madame PERRIER a fait savoir qu'elle demanderait sa mutation.

- Le 27 janvier 2012, Madame LESKO, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère, nous a confirmé qu'elle proposait le retrait éventuel d'un poste à l'école maternelle, sauf si le conseil municipal validait une fusion des deux groupes scolaires.

- Le 06 février 2012, le comité technique départemental a validé les mesures de carte scolaire proposées par Madame LESKO et dans un document du 15 février, il a été confirmé la fermeture d'une classe maternelle, sauf si fusion.

Lors du conseil d'école du 15 mars 2012, Madame FOURNERON a annoncé qu'elle acceptait la direction de l'école de Saint-Victor de Cessieu avec une décharge de direction de 2 jours.

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé au conseil municipal de valider la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire, qui permettra le maintien de la 4^{ème} classe de maternelle pour la rentrée prochaine.

- **Oppositions** : 0
- **Abstentions** : 0
- **Approbations** : 18

La fusion des écoles maternelle et élémentaire pour la rentrée scolaire 2012 est adoptée à l'unanimité.

2/ Constitution d'une CIAF (commission intercommunale d'aménagement foncier)

Dans le cadre du projet ferroviaire Lyon-Turin, le Président du Conseil général a décidé de l'institution d'une commission intercommunale d'aménagement foncier regroupant les communes de Cessieu, Saint-Victor de Cessieu et Saint-Jean de Soudain. Cette commission sera amenée à réfléchir sur l'opportunité de réalisation d'opérations d'aménagements fonciers du territoire consécutives aux dommages causés.

Elle est composée, pour chacune des trois communes membres :

- du Maire ou d'un conseiller municipal délégué par lui,
- de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et un propriétaire suppléant

Le conseil municipal doit élire le collège des propriétaires de biens fonciers non bâtis, soit deux titulaires et un suppléant.

Une publicité doit être réalisée afin d'inviter les candidats à se faire connaître, 15 jours au moins avant la date de l'élection, qui aura lieu lors du conseil municipal du mercredi 09 mai 2012, par affichage en mairie et insertion dans un journal publié dans le département.

La commune souhaiterait que les propriétaires candidats soient proposés par les groupements d'exploitants agricoles.

3/ Vote des comptes administratifs, compte de gestion 2011 et budget primitif 2012

3.1 COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire présente dans le détail le compte administratif 2011, dont les grandes masses sont les suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2011					
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement	809 961,45	1 319 577,26	509 615,81	149 420,53	659 036,34
Investissement	540 592,84	538 331,36	- 2 261,48	- 318 571,50	- 320 832,98
Total	1 350 554,29	1 857 908,62	507 354,33	- 169 150,97	338 203,36

Et propose que le résultat soit affecté ainsi :

BUDGET PRIMITIF 2012		
Proposition Affectation des résultats N-1		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		259 036,34
Investissement	320 832,98	400 000,00
Total	320 832,98	659 036,34

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Approbations : 18

Le compte administratif 2011 est adopté à l'unanimité

3.2 COMPTE DE GESTION

Monsieur le Percepteur confirme que le compte de gestion est parfaitement conforme au compte administratif.
Monsieur le Maire le soumet au vote de l'assemblée

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Approbations : 18

Le compte de gestion 2011 est adopté à l'unanimité

3.3. BUDGET PRIMITIF 2012

La proposition de budget est examinée dans le détail par l'assemblée.

Avant de procéder au vote, il convient de se positionner sur deux points :

a) Durée d'amortissement de la subvention versée à la CCVH dans le cadre d'un fond de concours

Il est proposé que cette subvention soit amortie sur une durée de 10 ans, à raison de 6 983.00 € par an (dépenses de fonctionnement et recette d'investissement)

- **Oppositions** : 0
- **Abstentions** : 0
- **Approbatons** : 18

La durée d'amortissement de la subvention sur 10 ans est adoptée à l'unanimité.

b) Taux des impôts locaux

En respectant les engagements de début de mandat prévoyant une hausse progressive de la part communale des impôts locaux de 2.5 % par an, il est proposé la variation suivante :

	Taux d'imposition 2011	Taux d'imposition 2012
Taxe d'habitation	7.65 % de la base d'imposition*	7.84 % de la base d'imposition*
Taxe foncière sur le bâti	21.99 % de la base d'imposition*	22.54 % de la base d'imposition*
Taxe foncière sur le non bâti	56.18 % de la base d'imposition*	57.58 % de la base d'imposition*

* base d'imposition variant selon les évolutions du parc immobilier (constructions nouvelles, vacances de logements, etc..) et du coefficient forfaitaire de revalorisation de la valeur locative cadastrale défini dans la loi de finances.

- **Oppositions** : 0
- **Abstentions** : 0
- **Approbatons** : 18

Les taux d'imposition 2012 sont adoptés à l'unanimité

Le budget primitif 2012, dont les grandes masses sont les suivantes est présenté dans le détail à l'assemblée :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 468 040.00 "	1 468 040.00 "
Investissement	3 180 387.00 "	3 180 387.00 "
Total	4 648 427.00 "	4 648 427.00 "

Il est important de noter que la forte hausse de la section d'investissement est liée à la construction du restaurant scolaire.

Après mise au vote

- **Oppositions** : 0
- **Abstentions** : 0
- **Approbatons** : 18

Le budget primitif 2012 est adopté à l'unanimité.

4/ Construction du restaurant scolaire et des 4 classes

Lors des premiers travaux, une nappe d'eau est apparue à - 2.80 mètres (alors que les sondages réalisés n'avaient fait ressortir aucune nappe à - 5 mètres).

Cet élément imprévu a nécessité de revoir le bâtiment, en le rehaussant de 60 cm, afin d'exclure un risque d'inondation. Des avenants consécutifs à ces modifications ont été proposés et adoptés en commission d'appel d'offres :

LOTS	Marché initial	Montant de l'avenant n° 1	Ecart	Total du marché HT	Objet de l'avenant
02 : GROS-ŒUVRE	382 559.79 €	22 457.00 €	5.87%	405 016.79 €	Balance financière :béton/acier/étude (fissurat° préjudiciables jusqu'à -1.60 ml)
03 : CHARPENTE - OSSATURE - COUVERTURE - FACADES	185 000.00 €	9 485.15 €	5.13%	194 485.15 €	Bandeau zinc+chenaux encastrés en remplt de gouttières+suppresion surface bardage en fibrociment sur ossature bois+murs ossature bois pour reprise efforts horizontaux
09 : CARRELAGE FAIENCE	56 670.02 €	530.00 €	0.94%	57 200.02 €	Complément de carrelage + plinthe nez de marche
14 : APPAREIL ELEVATEUR	19 500.00 €	1 700.00 €	8.72%	21 200.00 €	Portes complémentaires sur demi niveau opposé

Le Maire soumet à l'assemblée le vote de ces avenants.

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Approbations : 18

Les avenants sont adoptés à l'unanimité

Communauté de communes de la Vallée de l'Hien

Jean-Pierre LOVET indique que dans le budget prévisionnel 2012 de la CCVH, deux lignes ont été prévues pour des travaux de sécurité sur la commune :

- aménagement du Tardivet (100 000 €)
- réouverture de la route du village (84 000 €)

Par ailleurs, il fait le point sur la constitution des Vals du Dauphiné :

Il a été acté la mise en place de quatre instances visant à conduire la réflexion sur la structuration de la nouvelle intercommunalité des Vals du Dauphiné.

Par ailleurs, le comité de pilotage a validé le recours à un bureau d'études pour une assistance à cette démarche, ainsi qu'une rencontre des personnels des Communautés et de Vals du Dauphiné Expansion.

Le coût prévisionnel de l'étude est d'environ 100 000 €, financé par les intercommunalités à hauteur de 0.80 € par habitant en 2012 et 2013.

Demande a été faite au Préfet pour retarder le plus longtemps possible la notification de l'arrêté de périmètre. Après cette notification, les communes auront trois mois pour délibérer ; les conditions de majorité sont la moitié au moins des conseils municipaux, représentant la moitié au moins de la population totale.

Enfin, il est confirmé que la commune de Châteauvilain restera à la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien jusqu'à la prochaine fusion des Vals du Dauphiné. La commune de Succieu, quant à elle, prendra une décision prochainement.

Le compte-rendu des travaux des différentes instances sera transmis à chaque conseiller municipal par mail.

Questions diverses

Monsieur le Maire faire part de la démission de Monsieur Michel GANDY et d'une partie du bureau de l'association la boule d'acier. Il donne lecture du courrier qui lui a été adressé par la commune qui indique que « l'équipe municipale regrette ce départ, au vu du dynamisme impulsé au cours de ces dernières années au sein de cette association et sa contribution à l'animation et au rayonnement sportif de la commune. Il salue également investissement important de Monsieur GANDY dans cette association ».

Organisation des élections

Les élections auront lieu :

- pour les Présidentielles : les dimanches 22 avril et 6 mai 2012
- pour les législatives : les dimanches 10 et 17 juin 2012

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

Il est proposé au conseil municipal un planning pour les deux tours de la Présidentielle, avec des permanences sur deux tranches horaires : 8 h à 13 h pour la première équipe ; 13 h à 18 h pour la seconde équipe. Des électeurs de la commune seront également sollicités pour assurer ces permanences puis les opérations de dépouillement.

Projet de maison médicale

Une rencontre a été organisée par le bureau municipal avec les professionnels de santé, un opérateur immobilier pour étudier la faisabilité du projet.

La surface nécessaire au corps médical est d'environ 600 m². Afin que l'opération immobilière soit viable, il est envisagé de construire des logements en accession à la propriété sur deux étages.

L'emplacement de ce projet est en cours d'étude.

Aménagement du centre bourg

Les cabinets ITINERAIRE BIS et LA SEPT ont avancé sur le projet d'étude d'aménagement du centre bourg. Les résultats de cette étude seront présentés au groupe ressources (bureau municipal + commerçants + représentants de la population) le lundi 2 avril.

Horaires de la mairie

Yvette MOLLON souhaiterait qu'une réflexion soit conduite sur les horaires de la mairie. Le maire indique qu'une commission sera constituée afin d'y travailler.

Séance levée à 22 h 15